

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES**

**DU MAIRE DE LA COMMUNE DE JUVIGNAC**

**N°273**

**Objet : Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

**Le Maire de la Commune de JUVIGNAC**

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 fixant à dix le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu l'affichage en Mairie en date du 8 avril 2014 ;

Considérant qu'aucune proposition de l'UDAF ne nous est parvenue à ce jour,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- . Mme PASDELOU Marie-Pierre en qualité de Vice-Présidente du CCAS ;
- . Mme ROBERT Gabrielle en qualité de conseillère municipale ;
- . M ROQUES Michel en qualité de conseiller municipal ;
- . Mme CAMBON Incarnation en qualité de conseillère municipale ;
- . Mme GAUZY-CHABLE Eliane en qualité de conseillère municipale ;
- . Mme WEBER Patricia au titre de coordinatrice de l'UDCCAS ;
- . M CARRETIER Anne-Marie au titre de représentante du 3<sup>ème</sup> Age
- . M BRIAND Julien au titre de représentant de l'ADIMCH
- . Mme JAC Monique en qualité d'infirmière à la retraite
- . M DA COSTA Philippe au titre de représentant des parents d'élèves

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Juvignac, le 19/06/2014



Le Maire de Juvignac

Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture
Le ....21.7.2014.....
Et publication ou affichage
Le ....21.7.2014.....

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

**Date de transmission de l'acte :** 02/07/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/07/2014

**Numéro de l'acte :** 273 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20140619-273-AR

**Date de décision :** 19/06/2014

**Acte transmis par :** Corinne BERNAL

**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.2. Aide sociale